

**Comité de vérification  
(22 novembre 2011)**

**Sujet**

Nominations au Conseil de fiducie de la Caisse de retraite pour l'année 2012.

**Contexte****Rôle du Conseil de fiducie**

L'actif du Régime de retraite est administré par le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada, en vertu de l'acte fiduciaire qui lie la Société et les fiduciaires.

La principale obligation du Régime est de pourvoir au service de prestations déterminées à ses membres, conformément à l'acte fiduciaire et à d'autres documents relatifs au Régime.

Le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada, directement ou par l'intermédiaire d'agents qu'il a choisis, est chargé de faire les placements de la Caisse et, pour cela, détermine des possibilités de placement et les exploite, conformément à la Loi, à ses règlements et à l'*Énoncé des politiques et des objectifs de placement*.

**Nomination des fiduciaires**

L'article 3 de l'acte fiduciaire (annexe C des règlements administratifs) porte sur la composition du Conseil de fiducie :

Le Conseil se compose d'un minimum de six membres et d'un maximum de sept membres.

- Des administrateurs ou des cadres de la Société doivent toujours former la majorité (quatre) des membres du Conseil.
- Le cadre supérieur qui est chargé des Ressources humaines et le cadre supérieur qui est chargé des Finances font partie d'office du Conseil de fiducie ou tout autre haut dirigeant de la Société désigné par le président-directeur général de la Société et approuvé par le Conseil d'administration de la Société.
- Tous les autres membres sont nommés par la Société.

La Société a toujours accepté que, des trois membres qui ne sont pas des administrateurs ou des cadres de la Société, deux soient des employés (l'un représentant les services français et l'autre, les services anglais) et le troisième, un retraité. Ces trois membres sont choisis selon les modalités suivantes :

- Les deux employés sont désignés par le Comité consultatif des avantages sociaux (CCAS), qui réunit les représentants de la direction et des syndicats afin de discuter des avantages sociaux accordés aux employés de la Société.
- Le retraité est choisi par l'Association nationale des retraités de Radio-Canada.

Ces nominations sont ensuite soumises à l'approbation du Comité de vérification et du Conseil d'administration de la Société Radio-Canada, une fois par an.

**Information sur le sujet**

Actuellement, deux administrateurs de la Société, Timothy W. Casgrain and Brian R. Mitchell, siègent au Conseil de fiducie et continueront dans leur rôle de fiduciaire pour l'année 2012.

En accord avec les politiques, le CCAS a recommandé deux candidats pour siéger au Conseil de fiducie pour l'année 2012 comme suit :

- Claude Godin représentant les services français, et
- Robert Fisher représentant les services anglais.

L'association des retraités a également recommandé son candidat, Paul Gaffney, pour siéger au Conseil de fiducie de la Caisse de retraite pour l'année 2012.

MM. Godin, Fisher et Gaffney sont actuellement au Conseil de fiducie à titre de fiduciaires.

**Pour décision**



**Pour information**

**Préparé par**

Nom : Maryse Bertrand, Vice-présidente, Personnes et Culture (Intérim)  
Date : Le 12 octobre 2011

**Recommandation des gestionnaires**

IL EST RÉSOLU QUE, Claude Godin, Robert Fisher et Paul Gaffney soient nommés pour siéger au Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada pour un terme débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012 inclusivement ou jusqu'à la nomination d'un remplaçant, selon la première éventualité.

**Dernière discussion au Comité de vérification**

Date: 10 novembre 2010  
Décision prise : Approuvée

**Prochaines étapes**

Une lettre d'acceptation sera envoyée à chaque fiduciaire par le Président-directeur général.